

- saintes, 376.—Etre recueillis aux offices qu'ils célèbrent ou auxquels ils assistent, 377.—Nécessité de l'humilité, 378.—Comment ils peuvent voir s'ils ont l'humilité, 379, 380.—Fidélité au règlement de tous les jours, 382.—Lire *le Saint Prêtre et la Pratique du zèle ecclésiastique* de l'abbé Dubois, 482.—Fidélité à visiter le SS. Sacrement, 382.—Doivent porter la ceinture tous les jours, 382.
- Prêtres** (jeunes).—Obligation de se présenter à l'examen, 325.—Examen de 1885, 513.
- Prière**.—Nécessité de la prière pour le prêtre, 194.—Effets et efficacité de l'esprit de prière, 269 à 271.—Raisons des prières récitées après les messes basses, 271, 272.—Dépôt de feuilles des prières à réciter après la messe, à l'Evêché, 281.
- Prières publiques**.—Ordonnées pour le rétablissement de la paix dans le Nord-Ouest, 507 à 509.
- Prince** (Mgr J.-C.).—Règlement établi pour le soutien des pauvres dans chaque paroisse, 36.
- Princes**.—Trompés par la franc-maçonnerie, 353.
- Principes généraux**.—Quelques principes pour les médecins : — sur le choix des remèdes et des médecins consultants, 520 ; sur les accouchements, 520 ; sur le baptême, 521, 522 ; — sur le jeûne et l'abstinence, 523 ; sur les remèdes encore, 523.
- Privileges**.—Accordés au Tiers-Ordre séculier de saint François d'Assise, 250.
- Procédure canonique**.—Instruction et décret fixant la procédure des causes disciplinaires et criminelles des clercs, 38 à 49.
- Profession de foi**.—Emission obligatoire, 23.—Sentiments qui doivent l'accompagner, 24.
- Propagande (S. Congrégation de la)**. — L'injuste conversion de son patrimoine dénoncée, 303 à 311.—Le but de la congrégation de la Propagande, 305. — Sa composition et son action, 306. — Bienfaitrice du Canada, 309.—Décentralisation de son administration financière, 311.
- Propagation de la Foi**.—L'argent doit être transmis à la mi-décembre, 71.—Recettes et dépenses, 127, 286, 484.
- Potestants**.—Défense d'assister à leurs exercices religieux, 16.—Réfutation de leurs objections contre la confession, 176, 177.
- Publications**.—En prenant les noms de veufs ou veuves, s'enquérir de la parenté spirituelle, 27.
- Pusey**.—Le célèbre docteur anglican reconnaît l'institution divine de la confession, 164.